



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202421-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/21_Finances

Compte administratif 2023_Budget Principal

Le conseil municipal,

DESIGNE M. LASSALLE Jacques, en qualité de Président de séance et Doyen d'âge, pour l'adoption de la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Monsieur LASSALLE,

PRESENTE le compte administratif 2023, lequel peut se présenter ainsi :

		DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	604 587,95	G	735 084,65	130 496,70
	Section d'investissement	B	250 148,80	H	696 006,04	445 857,24
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0	I	301 794,63	301 794,63
		(si déficit)		(si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	403 167,20	J	0	-403 167,20
		(si déficit)		(si excédent)		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0	K	0	0
	Section d'investissement	F	619,6	L	10 000,00	9 380,40
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	619,60	= K + L	10 000,00	9 380,40
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	604 587,95	= G + I + K	1 036 879,28	432 291,33
	Section d'investissement	= B + D + F	653 935,60	= H + J + L	706 006,04	52 070,44
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 258 523,55	= G + H + I + J + K + L	1 742 885,32	484 361,77

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

D'ADOPTER le compte Administratif 2023 du BUDGET PRINCIPAL.

M. PHOENIX, Maire, a quitté la séance avant la délibération pour ne pas prendre part au vote, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121-14.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Président de séance,
J.LASSALLE


